



Reprise de maison

Par Ariane

Bonjour

J'ai un souci avec des locataires qui ne veulent pas quitter la maison que je leur loue.

En juin de l'année dernière, je leur avais donné un préavis par LRAR pour récupérer mon bien pour l'habiter.

Comme il avaient acheté un appartement sur plan seulement livrable en juin 2020, gentiment je leur ai laissé un an de plus en location.

Je leur demande de laisser la maison pour le mois de juin et là ils me disent que comme le chantier a été arrêté 2 mois à cause du coronavirus, ils ne partiront pas à la date souhaitée.

Que dit le droit ? En sachant que je veux reprendre ma maison pour l'habiter ?

Merci

Par Emilya

Bonjour,

Avez-vous signé un contrat de baille? le mieux c'est de consulter un notaire, il saura te guider.

Par Ariane

Oui en août 2015